

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par

Mme Chapelier, Mme Gaillot, Mme Valérie Petit, M. Christophe, Mme Gayte, M. Bournazel,
Mme Wonner, M. Simian, Mme Bagarry, Mme Lazaar, Mme De Temmerman et Mme Sylla

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« des »,

le mot :

« les ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , réparties par sexe, ».

III. – En conséquence, audit alinéa, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« écarts de représentation entre les femmes et les hommes parmi les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite préciser l'alinéa 6 qui ne parle que de données sans en indiquer la teneur.